
Politique de Bonne Conduite

Cycles maternel et primaire

Table des matières

1. Introduction et objectifs
2. Les Règles d'Or
3. Code de Conduite
4. Harmonisation des Règles d'Or
5. Mauvais comportement vs. harcèlement
6. Système de gestion du comportement
7. Responsabilités des surveillants pendant les temps de pause/récréation

-
- Annexe 1 : AFFICHAGE DES RÈGLES D'OR
Annexe 2 : CODE DE CONDUITE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Annexe 3 : FICHE D'AUTORÉFLEXION - P1 & P2
Annexe 4 : FICHE D'AUTORÉFLEXION - P3, P4 & P5
Annexe 5 : LETTRE POUR LES PARENTS/REPRÉSENTANTS LÉGAUX

1. Introduction et objectifs

Cette politique a été élaborée dans l'intention de fournir un ensemble détaillé de lignes directrices aux élèves, enseignants, parents et autres personnes qui souhaitent promouvoir le bon comportement des enfants dans l'école, ainsi que de clarifier les mesures en place pour guider les élèves.

Cette politique est conforme aux objectifs généraux des Ecoles européennes : encourager la tolérance, la coopération, la communication et l'ouverture aux autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Elle décrit nos attentes et les principes généraux en termes de gestion du comportement, les systèmes et processus mis en place pour promouvoir et gérer le comportement, et les outils disponibles pour rendre cela possible.

Cette Politique de Bonne Conduite fait partie de la stratégie de bien-être de l'EEB III.

Être heureux est probablement l'un des rêves les plus courants des êtres humains. Se sentir bien dans sa peau est un désir commun. Ces dernières années, nous avons commencé à parler beaucoup plus du bien-être. Dans les écoles, la philosophie de l'éducation va au-delà de la réussite aux examens et d'un enseignement de qualité. Une éducation holistique accorde de l'importance au bien-être des élèves et du personnel d'une école. Si une personne se sent satisfaite, sûre d'elle, épanouie et respectée, elle obtiendra très probablement de meilleurs résultats sur le plan éducatif ou professionnel. L'année écoulée a été difficile pour tous et notre bien-être est devenu une priorité à laquelle nous devons accorder plus d'attention.

Au fil des années, un certain nombre d'initiatives et de projets ont été mis en œuvre dans le domaine du bien-être dans notre école. L'étape suivante consiste à disposer d'un cadre clair englobant les domaines clés qui sont intimement liés au bien-être. La stratégie en faveur du bien-être pour l'EEBIII sera une stratégie globale qui comprendra un certain nombre de politiques/documents procéduraux axés sur des questions particulières contribuant au bien-être. Ce travail a commencé, mais il reste encore un bon nombre de documents politiques à rédiger et à publier. Il s'agit notamment des documents suivants

- **Directives sur le Soutien éducatif (publiées en septembre 2020)**
- **La Politique anti harcèlement**
- **Une Politique de Bonne Conduite**
- **Les procédures de protection de l'enfance (qui traitent des cas présumés de maltraitance d'enfants).**
- **Une Politique anti-harcèlement pour le personnel**
- **Une Politique de lutte contre la toxicomanie**

Ce document traite spécifiquement de la politique de bonne conduite et concerne uniquement les cycles maternel et primaire. L'intention est de le finaliser et de commencer à travailler sur un document similaire pour le cycle secondaire, afin d'avoir une approche globale sur la bonne conduite au sein de notre école. Une fois cette politique publiée, une session d'information pour les parents sera organisée et le personnel recevra une formation sur cette politique.

Ce document explique le Code de Conduite (**annexe 2**).

Une copie de ce Code de Conduite doit être signée par les parents/représentants légaux et les élèves au début de chaque année scolaire pour marquer leur accord et leur volonté de le respecter.

Par cette Politique de Bonne Conduite, nous voulons nous assurer que les enfants :

- Se sentent en sécurité à l'école ;
- Peuvent travailler dans un environnement paisible, riche en découvertes éducatives ;
- Sont soutenus par les enseignants et les parents/représentants légaux qui travaillent ensemble pour les aider de la meilleure façon possible ;
- Se sentent protégés contre les comportements inappropriés ou menaçants, les abus et les intimidations ;
- Prennent de bonnes décisions et assument la responsabilité de leurs actes.

Nous aspirons également à garantir que le personnel de l'école :

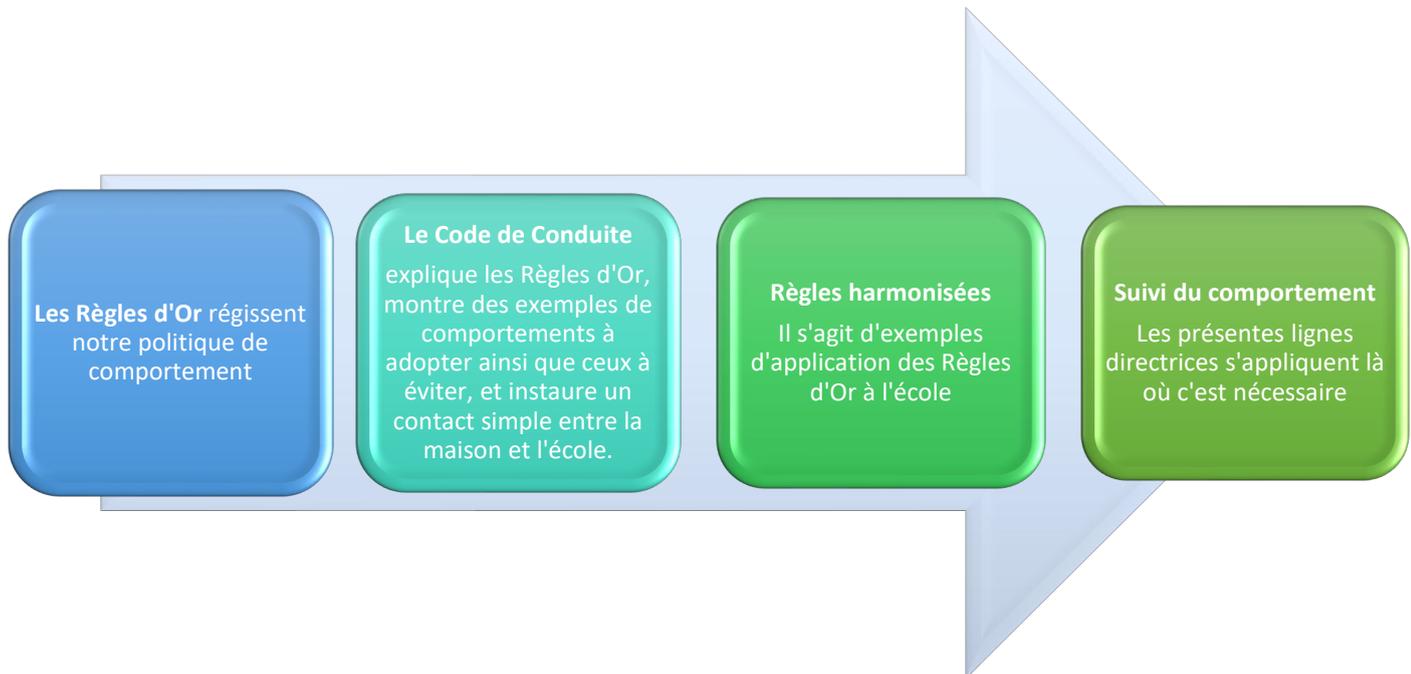
- Promeuve un comportement positif au sein de l'école à tout moment ;
- Maintienne des attentes clairement définies
- Souligne régulièrement les comportements positifs
- Prenne le temps d'établir des relations positives avec les enfants
- Permette aux enfants de développer leur estime de soi
- Sois visible au sein de l'école
- Sois attentif à la sécurité des élèves
- Communique tout problème ou toute préoccupation au membre du personnel concerné
- Applique une approche et une méthode cohérentes face aux comportements inappropriés
- Cherche à entrer en contact avec les parents/représentants légaux lorsque le comportement inacceptable doit être discuté et géré ensemble
- Crée un climat de classe positif en prévoyant des temps de dialogue et de réflexion
- Donne des cours dans un environnement calme et positif
- Reçoive le soutien des parents/représentants légaux pour gérer le comportement
- Sois traité de manière professionnelle et respectueuse par les autres membres du personnel, les parents et les élèves
- Sois protégé contre les comportements inappropriés ou menaçants, ainsi que contre toute forme d'abus ou d'intimidation

L'école est ouverte aux visiteurs qui ont l'autorisation d'entrer dans l'école, et attend d'eux qu'ils respectent cette politique et agissent comme des modèles positifs pour les enfants. Plus spécifiquement, le succès de cette politique dépend également de la coopération entière et constante de tous les parents/représentants légaux.

Nous attendons des parents/représentants légaux qu'ils :

- Soutiennent l'école dans la gestion des comportements inappropriés ;
- Soutiennent pleinement le comportement positif de leurs enfants en les encourageant et en les félicitant ;
- Informent l'école de tout problème ou préoccupation qui pourrait affecter le comportement des enfants à l'école
- Traitent les membres du personnel de manière courtoise et professionnelle dans toutes leurs communications. Si les opinions et les commentaires sont toujours les bienvenus et importants, cette communication doit être faite dans le respect du membre du personnel concerné et de sa profession ;
- Collaborent et coopèrent avec l'école lorsqu'un problème de comportement est identifié.

Le cadre de la Politique de Bonne Conduite



2. Les Règles d'Or

Nous avons introduit nos Règles d'Or en septembre 2018. Ces règles sont simples, universelles et tendent à simplifier les nombreux codes qui existaient déjà au sein de l'école. Tous les éléments de notre Politique de Bonne Conduite (ainsi que le Code de Conduite et les règles spécifiques applicables aux différents moments de la journée) se basent sur les principes suivants :

- **Un pour tous et tous pour un.** Nous nous comportons de manière à permettre à chacun de travailler et de jouer en harmonie dans un esprit de solidarité et de coopération.
- **Non à la violence, oui à l'amitié !** Nous nous exprimons et nous nous comportons de manière respectueuse et polie.
- **Ne riez pas d'eux, riez avec eux. Aucun de nous n'est parfait.** Chacun d'entre nous est unique et précieux ; nous sommes tous égaux malgré nos différences.
- **Soyons calmes et heureux.** Nous agissons et nous nous déplaçons calmement dans l'école pour notre sécurité et notre bien-être.
- **Donner du respect et recevoir du respect.** Nous nous respectons, nous respectons l'école, nos effets personnels, le travail des autres et les affichages.

Une copie de nos Règles d'Or est disponible à l'**Annexe 1**.

3. Code de Conduite

À l'École européenne de Bruxelles III, les élèves ont droit à une éducation qui leur offre toutes les chances de réaliser pleinement leur potentiel. La direction, le corps enseignant, l'équipe de soutien et les autres membres du personnel travaillent ensemble pour créer les conditions dans lesquelles cela peut être réalisé. L'ensemble de la communauté scolaire contribue à ce processus.

Notre Code de Conduite présente, en termes simples, des exemples du comportement attendu chaque jour dans tous les aspects de la vie scolaire.

Règles d'Or	Exemples de comportement
<p>Un pour tous et tous pour un Nous nous comportons de manière à permettre à chacun de travailler et de jouer en harmonie, dans un esprit de solidarité et de coopération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaillez bien et faites de votre mieux avec les autres enfants de la classe • Aidez vos camarades de classe/les autres élèves lorsqu'ils sont dans le besoin • Faites tous vos devoirs à temps et au mieux de vos capacités
<p>Non à la violence, oui à l'amitié ! Nous nous exprimons et nous nous comportons de manière respectueuse et polie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respectez et apprenez à connaître les personnes de différentes cultures et nationalités, d'autant plus que nous sommes une école multiculturelle • Parlez de vos sentiments/dites ce que vous pensez • Faites preuve de tolérance et de respect envers les autres • Soyez responsable de vos actes et de vos paroles • Soyez amical et coopératif • Utilisez un langage amical et approprié • Résolvez vos problèmes en parlant avec les autres
<p>Ne riez pas d'eux, riez avec eux. Aucun de nous n'est parfait Chacun d'entre nous est unique et précieux, nous sommes tous égaux malgré nos différences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respectez-vous, respectez les autres élèves, les enseignants et tous les autres adultes. • Ne vous moquez pas des autres • N'essayez pas d'humilier les autres • Soyez polis les uns envers les autres • Voyez les caractéristiques positives qui sont présentes chez tous • Coopérez et profitez du temps passé avec vos amis
<p>Soyons calmes et heureux Nous agissons et nous nous déplaçons calmement dans l'école pour notre sécurité et notre bien-être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soyez courtois, comportez-vous de manière appropriée • Assumez la responsabilité de vos actes et de vos paroles • Comportez-vous envers les autres comme vous aimeriez être traité • Travaillez avec les autres membres de votre groupe • Suivez et respectez les instructions des enseignants et des surveillants • Ne parlez pas trop fort et utilisez un langage acceptable
<p>Donner du respect et recevoir du respect Nous nous respectons mutuellement et respectons l'école, nos effets personnels, le travail des autres et les affichages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prenez soin de vos affaires, de votre trousse et de votre tenue de sport de la même manière que vous prenez soin des affaires de la classe et des autres élèves • Respectez votre travail et celui des autres • Gardez les locaux scolaires propres et laissez-les dans l'état où vous aimeriez les trouver (toilettes, cours) • Soyez prudent et responsable dans la cour de récréation • Apportez chaque jour à l'école le matériel (livres, cahiers, papeterie, etc.) dont vous avez besoin pour apprendre

Au début de chaque année scolaire, les élèves et les parents reçoivent **une nouvelle copie du Code de Conduite**. Ils doivent le lire ensemble et le signer afin de marquer leur accord et leur volonté de s'y conformer. Une copie de la lettre qui est envoyée aux parents se trouve à l'**Annexe 2**.

Les comportements qui sont inacceptables :

- Toute forme de violence physique et/ou verbale, incitation ou agression
- Le vandalisme
- Le comportement moqueur ou menaçant à l'école et pendant les cours en ligne
- L'utilisation d'insultes ou d'autres mots grossiers
- Être chahuteur en classe, dans le rang ou dans les couloirs
- Utiliser ou apporter des objets dangereux (tels que des allumettes, des objets tranchants comme des couteaux, etc.)

4. Harmonisation des Règles d'Or

En général, nos élèves se comportent bien et de manière respectueuse. Cependant, comme dans toutes les écoles, nous avons quelques cas de mauvaise conduite qui doivent être traités avec une approche éducative enseignant aux élèves ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Les Règles d'or doivent être utilisées comme référence pour le comportement attendu au sein de l'école.

Cela signifie que :

- Si un enfant ne se souvient pas d'un détail spécifique, on peut toujours lui rappeler comment se comporter sur base de la connaissance des cinq Règles d'Or ;
- D'autres exemples de comportement approprié qui ne seraient pas inclus dans les règles spécifiques peuvent toujours être rappelés en se référant aux Règles d'Or. Le tableau suivant présente des exemples concrets de l'application des Règles d'Or pendant les différents moments de la journée à l'école.

	Un pour tous et tous pour un Nous nous comportons de manière à permettre à chacun de travailler et de jouer en harmonie, dans un esprit de solidarité et de coopération.	Non à la violence, oui à l'amitié ! Nous nous exprimons et nous nous comportons de manière respectueuse et polie.	Ne riez pas d'eux, riez avec eux. Aucun de nous n'est parfait Chacun d'entre nous est unique et précieux ; nous sommes tous égaux malgré nos différences.	Soyons calmes et heureux Nous agissons et nous nous déplaçons calmement dans l'école pour notre sécurité et notre bien-être.	Donner du respect et recevoir du respect Nous nous respectons mutuellement et respectons l'école, nos effets personnels, le travail des autres et les affichages.
Dans la cour de récréation	Je me comporte de manière sûre pour les autres et pour moi-même.	Si je sens que j'ai des difficultés, je demande à un adulte de m'aider à trouver des solutions pacifiques.	Je joue en respectant les autres et en suivant les règles.	Je suis les instructions de mes professeurs pour ranger et me déplacer après la récréation.	Je fais attention aux équipements de la cour de récréation et je mets en place les objets que j'ai déplacés à la fin de la récréation. Je laisse la cour de récréation propre et je mets mes déchets dans les poubelles.
A la cantine	Je reste assis à ma place jusqu'à ce qu'on me dise que je peux partir.	J'écoute et je suis les instructions des adultes	Je respecte les différentes habitudes et coutumes alimentaires de chacun.	Je bouge et mange calmement. Je ne quitte la table qu'après avoir obtenu l'accord d'un adulte.	Je respecte les aliments servis à table. Je fais attention à mes couverts. Je respecte le personnel de la cantine.
Dans la bibliothèque	J'utilise mon temps à la bibliothèque pour lire, choisir un livre ou écouter une histoire.	Je suis poli avec le bibliothécaire si j'ai besoin d'aide.	Je respecte les choix littéraires de chacun.	Je marche calmement dans la bibliothèque et je me comporte de manière calme.	Je remets les livres à leur place. Je ne mange pas car cela pourrait abîmer les livres. Je n'écris pas dans les livres. J'enlève mon manteau et je le prends.
Dans les toilettes	Je laisse les toilettes propres, je mets le papier toilette dans les toilettes, je tire la chasse d'eau et je me lave les mains.	Je n'écris pas et ne dessine pas sur les murs des toilettes.	Je laisse les autres seuls aux toilettes, je ne joue pas dans les toilettes.	Je me nettoie les mains avec du savon et je les sèche avec du papier.	Je ne jette rien par terre. Je ne gaspille pas d'eau ou de papier.
Au gymnase/à la piscine	J'essaie d'apprendre, comme je le fais en classe. Je porte toujours des vêtements de sport appropriés.	J'écoute attentivement l'enseignant et je suis ses instructions.	Je participe à des jeux d'équipe. Je ne me moque pas des autres lorsqu'ils pratiquent un sport ou lorsqu'ils se changent pour pratiquer un sport.	Je joue de façon respectueuse avec les autres et je soutiens les membres les plus faibles de l'équipe. Je respecte l'ordre dans les vestiaires.	Je remets l'équipement là où je l'ai trouvé. Je n'utilise l'équipement que dans le gymnase. J'ai toujours mon sac de sport avec moi pendant les cours et je le ramène après le cours de sport.
Lors de l'utilisation des équipements ICT	J'utilise mon temps pour apprendre.	Je partage équitablement le matériel avec les autres.	Je reste calme.	Je participe calmement à la leçon et je coopère avec mes camarades.	Je respecte l'équipement fourni.
Salle de musique	J'essaie toujours d'apprendre quelque chose de nouveau.	Je partage équitablement le matériel avec les autres.	J'écoute attentivement mon professeur et mes pairs et j'écoute attentivement les spectacles et les enregistrements.	J'entre et je sors de la classe sans faire de bruit. Je fais attention à l'équipement et aux instruments de musique.	Je joue de manière appropriée.

5. Mauvais comportement vs harcèlement

Il est important de distinguer clairement les mauvais comportements du harcèlement. La définition, l'identification et l'intervention de ces deux phénomènes doivent être distinctes l'une de l'autre. Ce document traite des problèmes de comportement. Un document est en cours de rédaction et sera publié sous le nom de « Politique anti-harcèlement de l'EEB III ». Il donnera des informations détaillées sur le programme Kiva mis en œuvre dans le cycle maternel et primaire.

Dans le cycle maternel et primaire, l'EEB III met en œuvre l'approche KiVa pour traiter les cas de harcèlement. KiVa est un programme anti-harcèlement développé par l'Université de Turku en Finlande. Il s'agit d'un programme fondé sur des preuves qui a été mis en œuvre avec succès dans de nombreuses écoles de différents pays. KiVa propose une large gamme d'outils et de matériels pour lutter contre le harcèlement, tant en termes d'intervention que de prévention. Vous trouverez de plus amples informations sur KiVa dans la politique de lutte contre le harcèlement de l'EEB III.

6. Système de gestion du comportement

Ce document vise à harmoniser les mesures prises lorsque le comportement des enfants à l'école devient inacceptable. Son but est de décrire de manière utile les différents types de comportements inappropriés, mais n'est pas exhaustif.

Lors de l'analyse d'un mauvais comportement, l'école devra également évaluer si ce comportement est lié à une condition éventuelle ou à un besoin spécial de l'enfant. Dans ce cas, il se peut que le problème ne soit pas uniquement d'ordre comportemental, mais qu'il faille impliquer l'équipe de soutien scolaire et prendre d'autres mesures.

Les enseignants et les autres membres du personnel peuvent développer leurs propres systèmes en classe pour promouvoir un comportement positif, mais le cadre suivant sur la façon de traiter les différents problèmes doit être appliqué de manière aussi cohérente que possible.

La philosophie de la médiation des conflits est basée sur une approche formative de l'élève et vise à promouvoir l'empathie et à fournir des stratégies sûres pour aider les pairs victimes.

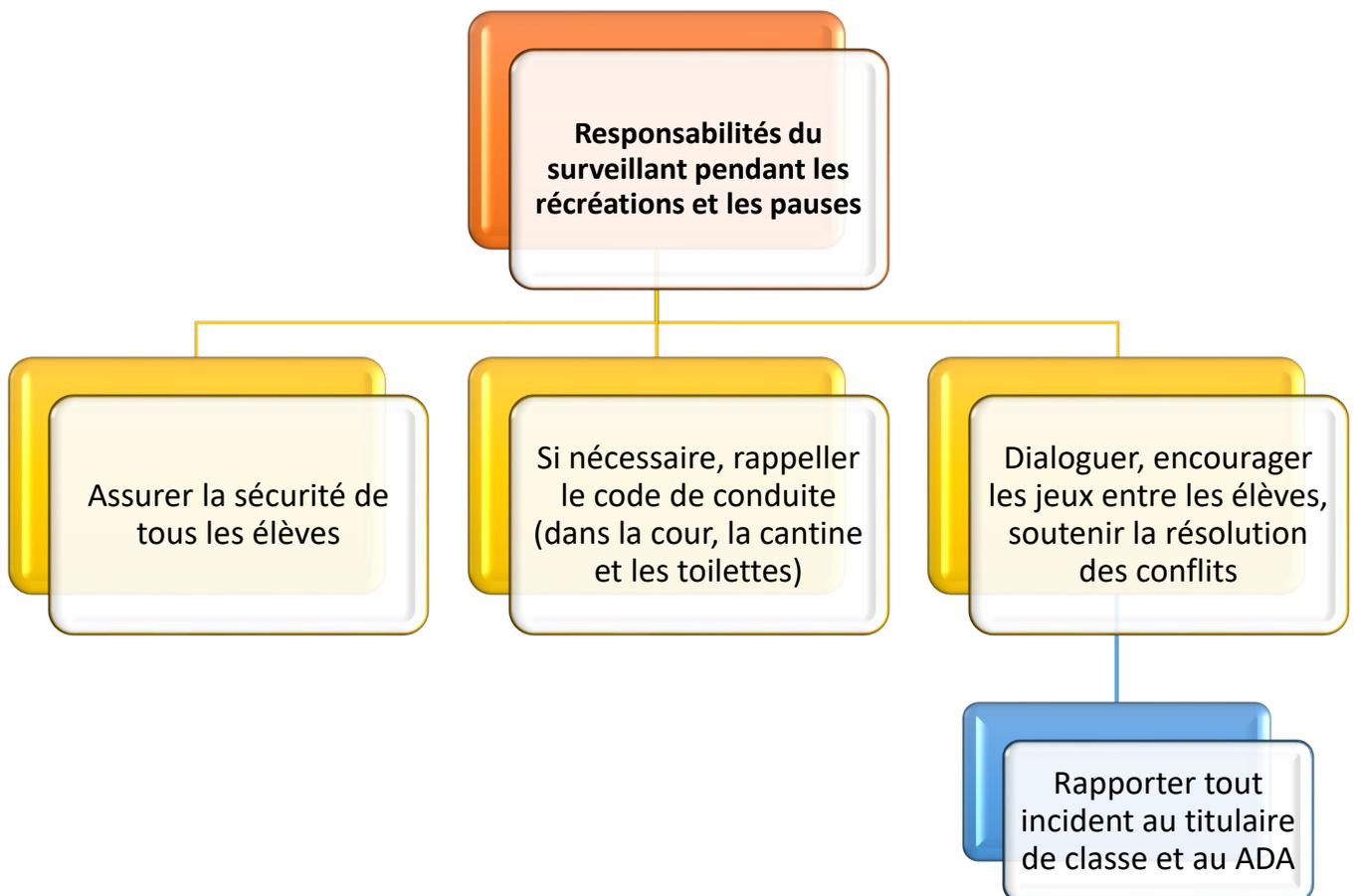
Comportements	Actions
<p>Niveau 1 L'apprentissage en classe pour les autres élèves et l'enseignement par l'enseignant sont perturbés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de bonnes manières (insultes, frapper) - Mouvements bruyants et irresponsables dans l'école. - Manque de respect envers la propriété d'autrui. - Se comporter de manière dangereuse. - Ne pas rester concentré sur l'apprentissage en classe. - Ne montrez aucun respect pour les autres. 	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement verbal et écrit de niveau 1 dans le journal (il identifie le comportement et indique les points à améliorer). - L'enfant a besoin de plus de temps pour réfléchir ou discuter avec l'enseignant. - L'enfant s'assieds seul en classe, à l'écart de ses camarades, pour l'aider à se concentrer et terminer son travail. - L'enseignant doit également envisager la possibilité pour l'enfant de s'excuser auprès des autres personnes qui ont été affectées par son mauvais comportement. - L'enfant est également invité à proposer des idées sur la manière dont il peut remédier à son mauvais comportement.
<p>Niveau 2 Un enfant a déjà reçu un avertissement de niveau 1, mais continue à adopter un comportement inacceptable similaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un incident plus grave se produit et entraîne une plus grande perturbation de la classe ou des activités. - Ses actions ou ses insultes blessent délibérément un autre enfant. 	<p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement verbal et écrit de niveau 2 dans le journal (il identifie le comportement et indique les points à améliorer). - L'enseignant et les parents/représentants légaux peuvent avoir besoin de s'entretenir sans l'enfant. - L'enfant est invité à s'excuser et à garantir qu'il ne recommencera pas. Ceci peut être exprimé à travers un dessin explicatif ou un écrit pour les enfants plus âgés. - L'enfant est également invité à proposer des idées sur la manière dont il peut remédier à son mauvais comportement. - Il peut être demandé à l'enfant de quitter la classe pour un certain temps pour aller dans une classe voisine avec l'accord de l'enseignant. - Le travail doit être réparé. L'enfant peut perdre une partie de la récréation et être tenu de faire une activité qui profite à la communauté scolaire (par exemple, aider le professeur dans la classe ou aider à la bibliothèque, etc.). - L'enseignant peut demander à l'élève de compléter l'Annexe 3 ou 4 (selon l'âge de l'enfant).
<p>Niveau 3 Un enfant ayant reçu un avertissement de niveau 2 continue à adopter un comportement inacceptable similaire.</p>	<p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement oral et écrit de Niveau 3. - L'enfant peut être exclu de certaines activités. - Un courriel est envoyé aux parents/représentants légaux pour les informer du comportement et les conseiller. - Les parents sont invités à rencontrer l'enseignant en présence de l'enfant pour discuter du comportement et fixer des objectifs d'amélioration. - L'enfant remplit un formulaire de réflexion pour examiner son comportement de plus près (voir Annexe 3 ou 4). - L'Annexe 5 est adressée aux parents/représentants légaux. - Il peut être nécessaire d'avoir une conversation entre le psychologue scolaire et l'enfant. - C'est peut-être aussi le moment d'impliquer l'équipe Care de l'école. ¹

¹ Les enseignants de la classe et les surveillants externes peuvent informer l'équipe Care. L'équipe Care est composée du directeur adjoint du cycle M&P, de l'assistant du directeur adjoint du cycle M&P, du psychologue scolaire et d'un Coordinateur Kiva. L'équipe Care propose des actions concrètes à entreprendre et donne des conseils à l'équipe pédagogique.

<p>Niveau 4</p> <p>Un enfant a reçu un avertissement de niveau 3 mais continue à perturber de manière persistante la vie scolaire, ou bien l'enfant est violent, ou bien les actions sont dangereuses, ou bien l'enfant est violent ou menaçant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant fait une remarque déplacée. - Tout autre incident laissé à la discrétion du Directeur de l'école. 	<p>Niveau 4</p> <p>L'Assistant du Directeur adjoint des cycles maternel et primaire informe les parents de l'incident.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant remplit une fiche de réflexion pour faire le point sur son comportement et proposer des améliorations. Dans certains cas, les parents, l'équipe éducative et le directeur des cycles maternel et primaire se réunissent pour discuter de la situation. - C'est peut-être aussi le moment d'impliquer l'équipe Care de l'école. - Il peut être nécessaire d'avoir une conversation entre le psychologue scolaire et l'enfant. - Conseil de discipline. - Exclusion temporaire de l'école possible.
<p>Niveau 5</p> <p>Des mesures disciplinaires peuvent être envisagées si la situation est grave ou s'aggrave avec le temps. Les mesures disciplinaires ont pour but d'éduquer et de former et sont conformes au chapitre VI des Règles générales des Ecoles européennes.</p> <p>https://www.eursc.eu/BasicTexts/2014-03-D-14-fr-10.pdf</p>	<p>Niveau 5</p> <p>Les manquements graves à la discipline sont signalés au Directeur et un rapport écrit du cycle concerné est soumis au Directeur le premier jour ouvrable suivant l'incident.</p> <p>Il existe un certain nombre de mesures disciplinaires qui peuvent être imposées. Dans le cycle maternel/primaire, elles comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réprimande. 2) Travail supplémentaire. 3) Retenue 4) Avertissement et/ou sanction par le Directeur. 5) Avertissement et/ou sanction par le Directeur sur proposition du Conseil de discipline. 6) Exclusion temporaire de l'école : <ul style="list-style-type: none"> - par le Directeur, pour une durée maximale de trois jours ouvrables - par le Directeur, sur proposition du Conseil de discipline, pour une durée maximale de 15 jours ouvrables. 7) Exclusion d'un ou plusieurs voyages scolaires organisés pendant l'année scolaire en cours. <p>L'exclusion de l'école à la suite d'une procédure disciplinaire n'est pas possible dans le cycle maternel/primaire.</p> <p>Les mesures disciplinaires énumérées aux points 3 à 7 sont inscrites dans le dossier personnel de l'élève.</p> <p>L'école développera une politique de conservation pour chacun de ces dossiers afin de disposer d'un système équitable et transparent applicable à tous les élèves.</p> <p>Dans un cas grave, impliquant un risque pour la sécurité ou la santé dans l'école, le Directeur peut, à titre préventif, confier un élève à ses représentants légaux en attendant la convocation du Conseil de discipline.</p> <p>Les représentants légaux de l'élève sont informés de toutes les mesures disciplinaires, à l'exception des réprimandes.</p> <p>Les informations sur les Conseils de discipline se trouvent à l'article 44 du Règlement général des Ecoles européennes et comprennent la possibilité de faire appel d'une exclusion temporaire.</p>

7. Responsabilités du surveillant pendant les temps de pause/récréation

Description des tâches du surveillant





Annexe 1 : Affichage des Règles d'Or



NOS RÈGLES D'OR

Un pour tous et tous pour un !

Nous nous comportons de manière à permettre à chacun de travailler et de jouer en harmonie, dans un esprit de solidarité et de coopération.

Non à la violence, oui à l'amitié !

Nous parlons et nous nous comportons de manière respectueuse et polie.

Ne riez pas d'eux, riez avec eux ! La perfection n'est qu'une illusion !

Nous sommes uniques et spéciaux. Nous sommes égaux malgré nos différences.

Soyons calmes et heureux !

Nous agissons et nous nous déplaçons calmement dans l'école pour notre sécurité et notre bien-être.

Donner du respect et recevoir du respect

Nous nous respectons et nous respectons notre école, nos effets personnels, le travail des autres et les affichages.

Annexe 2 : CODE DE CONDUITE - RÈGLES INTERNES

À l'École européenne de Bruxelles III, les élèves bénéficient d'une éducation qui leur permet de donner le meilleur d'eux-mêmes et qui leur offre toutes les chances de réaliser pleinement leur potentiel. L'équipe de direction et les enseignants s'engagent à développer les meilleures conditions d'apprentissage possibles. L'ensemble de la communauté scolaire est impliqué dans ce processus.

Principes de base

Il est essentiel que chaque membre de la communauté scolaire maîtrise et reflète les valeurs promues par l'école.

- Le respect de soi, de ses pairs, des enseignants et de tous les adultes
- Le respect des personnes d'autres cultures et nationalités
- Le respect de sa propriété personnelle et de celle des autres
- La courtoisie, la politesse et les bonnes manières
- L'honnêteté, la confiance et l'effort
- La responsabilité de ses paroles et de ses actes
- Le sens de l'amitié et de la coopération
- La tolérance envers les autres

Règles de vie

Ces principes sont à la base du fonctionnement de notre école et doivent être intégrés par les élèves :

- 1) Respecter toutes les personnes que je rencontre à l'école (élèves, enseignants, surveillants, personnel administratif et de service)
- 2) Respecter mon environnement à l'école
- 3) Bien Travailler, donner le meilleur de soi-même et respecter le travail des autres
- 4) Arriver à l'école à l'heure avec tout mon matériel scolaire, mes devoirs et mon agenda
- 5) Être poli et gentil avec les autres
- 6) Éviter le langage et les gestes grossiers et accepter l'opinion des autres
- 7) Ne pas utiliser la force ou la violence pour résoudre mes problèmes mais faire appel à un adulte de référence ou à l'équipe KIVA
- 8) Laisser mes objets personnels et de valeur à la maison
- 9) Laisser mon téléphone portable éteint au fond du cartable - pendant toute la journée scolaire - son utilisation ne peut-être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une demande de mes parents auprès du professeur de la classe
- 10) Ne pas oublier les gestes qui nous aident à vivre dans une école ordonnée et agréable

Les comportements suivants sont inacceptables :

- La violence physique
- Le vandalisme
- Le racket, attitude menaçante
- La brutalité
- L'agitation en classe, dans le rang ou dans le couloir
- L'utilisation d'objets dangereux (allumettes, objets tranchants comme des couteaux, etc.)
- L'utilisation non autorisée du téléphone portable



Ces règles ont été élaborées pour la sécurité et le bien-être des élèves et pour que l'école reste un lieu d'apprentissage.

Je, soussigné(e), élève (nom).....en classe.....
Déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur et en avoir compris les règles et principes.
Je m'engage à les respecter tout au long de ma scolarité.

Signature :

Je/Nous, soussigné(e) (s) parents/représentants légaux
De l'élève (nom de l'élève)
Déclare/Déclarons qu'il/elle a **lu le Règlement intérieur en ma/notre présence et qu'il/elle en a compris les règles et les principes.**

Il/Elle s'engage donc à les respecter tout au long de sa scolarité.

Signature(s).....

Annexe 3 : FICHE D'AUTORÉFLEXION - P1 & P2

Mon nom	
Mon prénom	
Ma classe	

Ce document est complété par l'élève, avec l'aide d'un enseignant, via un dessin ou des phrases simples.

1) Que s'est-il passé ?
2) Qu'est-ce que j'ai fait ?
3) Comment je me sens ? (Triste, seul, coupable, embarrassé, non concerné, bien, en colère, ...)
4) Comment puis-je mieux me comporter ?

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents/représentants légaux :

Signature de l'enseignant :

(Une fois ces fiches remplies, elles sont conservées dans le bureau de l'assistant du directeur adjoint du cycle maternel et primaire et ne sont pas placées dans le dossier personnel de l'élève. Elles sont conservées tant que l'élève est en cycle Maternel/Primaire afin de pouvoir disposer d'un historique de la situation et de pouvoir envisager des mesures complémentaires en cas d'incident récurrent. En outre, l'Assistant du directeur adjoint les conservera pendant encore un an après le passage de l'élève au cycle secondaire, si besoin).

Annexe 4 : FICHE D'AUTORÉFLEXION - P3, P4 et P5

Mon nom	
Mon prénom	
Ma classe	

Étant donné que je n'ai pas respecté les règles de l'école, je dois réfléchir à ce qui s'est passé et à ce que je peux changer dans mon comportement pour que cela ne se reproduise pas. Je sais que je ne dois plus utiliser la violence physique et/ou verbale.

Mes réflexions :

<p>1) Voici ce qui s'est passé, avec une mention spéciale de ma part. Par exemple : Je suis impliqué dans un conflit. Dans ce conflit, j'ai blessé un ami. Je suis en colère.</p>
<p>2) Les conséquences de mon comportement (sur moi-même, sur les autres, la notion de propriété) Par exemple : J'ai ressenti de la douleur. D'autres élèves ont été blessés. Mes parents sont inquiets.</p>
<p>3) Que dois-je faire pour résoudre les problèmes. Comment puis-je me comporter de la meilleure façon possible ? Ex : Je dois prendre le temps de me calmer. Je ne dois pas avoir de contact physique et de conflit avec les autres. Je trouve des solutions pacifiques avec les autres enfants.</p>
<p>4) Que se passe-t-il si je n'améliore pas mon comportement ?</p>

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents/représentants légaux :

Signature de l'enseignant :

(Une fois ces fiches remplies, elles sont conservées dans le bureau de l'assistant du directeur adjoint du cycle maternel et primaire et ne sont pas placées dans le dossier personnel de l'élève. Elles sont conservées tant que l'élève est en cycle Maternel/Primaire afin de pouvoir disposer d'un historique de la situation et de pouvoir envisager des mesures complémentaires en cas d'incident récurrent. En outre, l'Assistant du directeur adjoint les conservera pendant encore un an après le passage de l'élève au cycle secondaire, si besoin).

Annexe 5 : Lettre aux parents/représentants légaux

Date :

Réf :

Chers parents,

Merci de parler à votre enfant et de lui rappeler l'importance de respecter la ou les règles :

Il est important que chaque enfant adhère à notre Code de Conduite et respecte strictement les Règles d'Or. Veuillez parler à votre enfant de son attitude et lui rappeler l'importance de bien se comporter à l'école.

Veuillez compléter et signer la lettre suivante, et la remettre à l'enseignant de votre enfant.

Par la présente, je confirme avoir discuté de ce comportement avec mon enfant et je lui ai rappelé l'importance de bien se comporter à l'école à tout moment.

Commentaires supplémentaires :

(Une fois ces fiches remplies, elles sont conservées dans le bureau de l'assistant du directeur adjoint du cycle maternel et primaire et ne sont pas placées dans le dossier personnel de l'élève. Elles sont conservées tant que l'élève est en cycle Maternel/Primaire afin de pouvoir disposer d'un historique de la situation et de pouvoir envisager des mesures complémentaires en cas d'incident récurrent. En outre, l'Assistant du directeur adjoint les conservera pendant encore un an après le passage de l'élève au cycle secondaire, si besoin).